

Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick Rapport annuel 2023-2024

*James Mockler
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
506-230-2109*

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/commission/commission_produits_ferme.html

Message du président

Au nom de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Au cours de l'année, la Commission s'est réunie en personne à dix reprises et a organisé cinq rencontres virtuelles. Elle a également dirigé un appel.

La Commission a accompli de nombreux travaux au cours de l'année écoulée. Tout d'abord, une première année à utiliser une nouvelle méthode, Bactoscan, pour réaliser des tests bactériologiques, plus fréquents, sur le lait cru dans la province. Ensuite, la Commission a proposé de nouvelles façons de promouvoir le lait de consommation dans la province grâce à de nouvelles initiatives de promotion croisée et d'allègement dans l'établissement des prix du lait, comme indiqué dans l'arrêté sur les prix de gros et de détail.



Matthew Tweedie
Président

Mandat

La Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick est un organisme de surveillance nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil qui est autorisé à exécuter les dispositions de la *Loi sur les produits naturels* et de tout règlement et arrêté établis en vertu de la *Loi*.

Membres de la Commission

Au 31 mars 2024, la Commission se composait des membres suivants :

1. Matthew Tweedie : président, représentant le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.
2. Kevin McKendy : vice-président, représentant les intérêts des consommateurs.
3. Michael Lavigne : représentant l'Association des exploitants de laiteries du Nouveau-Brunswick.
4. Marcel Michaud : représentant les producteurs
5. Rebekah Nason : représentant les producteurs
6. April Sexsmith : nommée par la ministre
7. Luc Morin : nommé par la ministre
8. Victor Somerville : représentant les producteurs
9. Robert Speer : représentant les Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

Comités et sous-comités

La Commission n'a constitué aucun comité ou sous-comité au cours de l'exercice 2023-2024.

Législation, politiques et règlements administratifs

La Commission est régie par la *Loi sur les produits naturels*.

Activités et paramètres (indicateurs clés de performance [ICP])

- S'est réunie à dix reprises et a organisé cinq rencontres virtuelles.
- A réalisé l'examen annuel de deux agences (Bleuets NB Blueberries, Canneberges NB Cranberries) et des huit offices de commercialisation (Pommes de terre Nouveau-Brunswick, Producteurs de pommes du Nouveau-Brunswick, Producteurs de poulets du Nouveau-Brunswick, Producteurs d'œufs du Nouveau-Brunswick, Producteurs de dindons du Nouveau-Brunswick, Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick, Éleveurs de bovins du Nouveau-Brunswick, Porc NB Pork).
- A assisté aux assemblées annuelles et régionales des associations de producteurs formées en vertu de la *Loi sur les produits naturels*.
- A participé à l'Assemblée nationale du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), à l'Assemblée annuelle publique de la Commission canadienne du lait; ainsi qu'à diverses assemblées d'organismes tels que le Dairy Industry Council, l'Organisme de supervision du P5 et Comité de coordination de la Mise en commun du lait de l'Ouest, le Secrétariat et le comité technique des dix provinces signataires du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), l'Association nationale des organismes de surveillance agroalimentaires, l'Association internationale des agences de contrôle laitier, Les producteurs d'œufs du Canada, le Conseil des produits agricoles du Canada et la Fédération internationale du lait.
- A dirigé un appel en décembre 2023.
- A passé en revue l'établissement des prix du lait dans les écoles de la province et procédé à une augmentation pour septembre 2023.
- A approuvé sept nouveaux arrêtés (2023-03 Arrêté sur le prix du lait distribué dans les écoles, 2023-04 Arrêté sur les prix de gros et de détail, 2023-06 Arrêté régissant les emprunts de Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick, 2023-08 Arrêté sur les prix de gros et de détail, 2024-01 Arrêté sur les prix de gros et de détail, 2024-02 Arrêté sur les droits de licence, 2024-03 Arrêté sur les récipients de lait).

Information financière

ÉTAT DES OPÉRATIONS DE LA COMMISSION DU 1^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024

	Budget	Dépenses réelles
Services personnels	312 300 \$	352 512 \$
Autres services	462 700 \$	132 127 \$
Matériel et fournitures	1 000 \$	1 361 \$
Biens et équipement	- \$	1 879 \$
Total	776 000 \$	487 879 \$

Dotation en personnel

En date du 31 mars 2024, le personnel de la Commission comptait :

Jim Mockler : directeur général par intérim

Kerrie Hallett : spécialiste principale en produits agricoles

Bianca Mclean : analyste des règlements